

PRIMO LOGEMENT : 

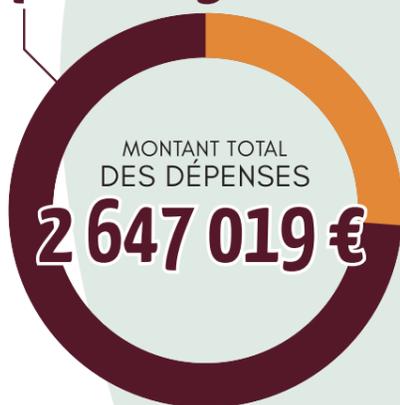
L'EUROMÉTROPOLE DE METZ VOUS AIDE À ACQUÉRIR VOTRE PREMIER LOGEMENT.

Une bonne nouvelle pour les primo accédants : l'aide **Primo logement** leur est destinée afin d'acquérir un logement neuf ou ancien. Celle-ci peut varier de 2000 à 4000 €, soumise à certaines conditions, notamment de revenus et selon la composition du ménage, la seule contrainte étant de s'engager à ne pas revendre le bien acheté avant 5 ans. Rendez-vous sur le site de l'Eurométropole pour retrouver tous les détails de l'opération.



BUDGET 2024

EN INVESTISSEMENT
1 780 265 €



EN FONCTIONNEMENT
856 754 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET EN COURS :



travaux sécuritaires, enfouissement réseaux, travaux voirie, signalétique

135 195 €



Travaux école élémentaire

1 439 893 €



Acquisition matériel divers

9 000 €



changement chauffe-eau salle polyvalente

20 000 €



Remboursement capital emprunts

41 969 €

FISCALITÉ :

TAXE FONCIÈRE BÂTIE (TFB) ↗

Augmentation de **1,5%**

Pour info : taux départemental **25,69%**

TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE (TFNB) →

PAS D'AUGMENTATION

Pour info : taux départemental **39,40%**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 4 980 €



ARS INFOS

Mai 2024

TRAVAUX 

Rue des Romains

En fin d'année, rue des Romains, nous aurons réalisé l'enfouissement des réseaux secs, le changement des candélabres et la réfection de la voirie. La dépense prévisionnelle de l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public est de 72 820 €. Dans le cadre des transferts de charge, les travaux de voirie seront pris en charge par l'Eurométropole de Metz qui, de surcroît, nous accorde 36 525 € sur les fonds de concours.

L'ÉCOLE



L'école élémentaire commence à changer d'aspect. Pour le moment, les travaux se concentrent sur l'ancien bâtiment (ancienne mairie).

L'objectif du projet est d'optimiser l'enveloppe thermique et phonique de l'école complété par des technologies modernes pour réduire les consommations d'énergie afin d'améliorer le confort des enfants.

Le montant des travaux s'élève à **1 251 379 € HT** sur 3 ans.

Afin de pouvoir financer ces travaux, des subventions nous ont été accordées par :

- L'Etat (Fonds vert) : **360 092 €**
- Le Département (Ambition Moselle) : **200 000 €**
- L'Eurométropole de Metz (Fonds vert) : **80 000 €**
- La CAF (salle d'animation) : **71 816 €**
- La Région Grand Est (Climaxion) : **54 166 €**

Tout est fait pour minimiser les nuisances pour les scolaires. Les travaux bruyants se dérouleront durant les congés scolaires.

FUSION DES ÉCOLES 

En début d'année l'Inspecteur d'Académie s'est entretenu avec Monsieur le Maire afin de lui signaler une baisse des effectifs prévisionnels attendue à l'école élémentaire pour la prochaine rentrée. Au regard des seuils indicatifs d'observations en vigueur dans le département, l'examen de la situation, l'Inspecteur d'Académie envisageait le retrait d'un 4^e poste au sein de cette école.

Le maire s'est opposé à la fermeture de la 4^e classe, en proposant de garder une seule direction pour les deux écoles du village. Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des conseils d'école de la maternelle et du primaire, et a été entérinée par le conseil municipal du 11 mars dernier. Ces prises de position ont permis d'éviter le retrait d'un 4^e poste. Nous conserverons à la prochaine rentrée, une école maternelle à 2 classes et une école élémentaire à 4 classes avec une direction unique.

CHASSE AUX OEUFS



Le 29 mars, le lapin de Pâques a décidé de réserver une surprise aux enfants du village. Une grande chasse aux œufs était organisée au niveau du Parc de la Jonquière et de ses abords. Les familles étaient nombreuses au rendez-vous. Tous les œufs ont été ramassés en chemin, au grand dam de la cocotte masquée qui était venue récupérer son dû ! Chaque enfant participant s'est vu récompensé par un sujet en chocolat, généreusement offert par notre donateur au grand cœur: Scan Bureautique à Marly (merci Perrine Gaspard !). En dépit d'une météo capricieuse, l'événement s'est déroulé avec enthousiasme et dans la bonne humeur collective. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !

REPAS DES ANCIENS



C'est avec beaucoup de plaisir que nos aînés ont été réunis le 21 janvier pour le traditionnel repas des anciens : un moment de convivialité toujours très apprécié, accompagné d'un excellent repas cuisiné par TRESSON traiteur.

Pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer, les conseillers ont distribué des colis composés de diverses douceurs. À cette occasion, le maire et son premier adjoint ont pris un moment avec la doyenne de la commune madame Anne-Marie REMY.



PETANQUE



Le Foyer Rural propose des **tournois de pétanque** sur le terrain de la Vieille Croix les samedis à 14h00. Cette activité permet à toute personne, non licenciée, désirant pratiquer, de partager un moment de convivialité. Cette activité a lieu en fonction des conditions météo.

Pour tout renseignement, merci de joindre M. Roger DUMAGNY au 06 44 06 87 43.

Les personnes intéressées par la pétanque, avec concours officiels, se rapprocheront de la JSAL.

SAINT JEAN



Le Foyer Rural et la Jeunesse Sportive d'Ars-Laquenexy s'associent cette année encore pour l'organisation et les festivités de la Saint Jean.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 22 juin 2024 à partir de 17h00 autour de la salle polyvalente.

Nous vous proposerons : tartes flambées, vide grenier nocturne, tournée des lampions, restauration et buvette, jeux pour enfants.

JOURNEE DETENTE AUTOUR D'UN ETANG



Le Foyer rural prévoit, courant juin 2024, une journée détente /pêche autour d'un étang sur le secteur de Semécourt.

Au programme : pêche, barbecue, pétanque, jeux de cartes et de société. **Une information vous parviendra prochainement avec plus de détail.**

POMPES À CHALEUR

Pompes à chaleur, bien choisir son emplacement : attention à la réglementation sur les nuisances sonores !!

Ces dernières années, l'Etat nous incite à passer à la Pompe A Chaleur (PAC) pour remplacer nos anciens systèmes de chauffage. Premier point, la mise en place d'une PAC n'est pour le moment obligatoire que pour les nouvelles constructions, pour les bâtiments déjà construits, le choix est laissé à la libre appréciation des propriétaires. Or, face au nombre de sociétés qui viendront vous vanter les mérites d'un tel système difficile de faire le tri. Aussi nous vous invitons à bien prendre le temps de comprendre les enjeux que cela implique (**changement de type d'abonnement électrique, coût de l'entretien annuel, coût des entretiens à long terme, dimensionnement adéquat** de la PAC etc...) et nous ne pouvons que vous recommander de faire appel à plusieurs installateurs pour comparer les avis et solutions possibles.

Nous attirerons donc ici plus particulièrement votre attention sur un point auquel on ne pense pas assez et sur lequel les sociétés plus promptes à vendre qu'à bien conseiller ne s'attarderont pas : le choix de l'emplacement de la PAC et ses conséquences. En effet, **une PAC placée entre deux pignons de maison ou dans une cour aura pour effet d'augmenter considérablement la pression acoustique, c'est à dire le volume sonore audible.** On peut ainsi, passer d'un appareil qui sur le papier et en laboratoire n'émet qu'un faible volume sonore à une PAC qui va générer des troubles soit pour le voisinage soit pour soi-même soit les deux. **Attention également aux vibrations** qui elles aussi peuvent amplifier le bruit perçu à l'intérieur de la maison.

Nous rappellerons enfin que **les propriétaires et installateurs doivent respecter le décret 2006-1099 du 31/08/2006 sur les bruits de voisinage** (en limite de propriété, la différence entre PAC à l'arrêt et PAC en fonctionnement **ne doit pas dépasser 5db en journée et 3db la nuit**). Il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux.

Pour en savoir plus nous vous renvoyons au site Afpac.org et ses fiches techniques, notamment celle liée à la commission acoustique.



2024 : TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024 les collectivités ont pour obligation de proposer une solution pour trier à la source les biodéchets ; pour simplifier il faut comprendre les déchets alimentaires (de cuisine) et les déchets verts (de jardin).

Cette obligation sera à terme appliquée à tous les ménages et pourra prendre différentes formes car on ne peut pas gérer des barres d'immeuble comme on gère des quartiers pavillonnaires. Ainsi une expérimentation de collecte sera menée sur une partie du territoire, certainement plutôt dans des zones denses. Néanmoins, l'Eurométropole de Metz avait déjà une dizaine d'année d'avance sur le sujet avec la mise à disposition de composteurs, le maillage des déchèteries et le compostage en pied d'immeuble ou de quartier.

En tout état de cause, **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.** A travers cette loi, l'Etat cherche donc à inciter chacun de nous à la responsabilité, composter les résidus de cuisine est un geste très simple et ne présentant que des avantages (si l'on respecte la base : moitié de déchets verts, moitié de déchets bruns). Quant aux déchets de jardin, là aussi avec quelques astuces (mulching, passer la tondeuse sur les tailles de haie, paillage, etc...) l'autogestion est accessible à tous.

L'Eurométropole de Metz dispose de ressources en ligne, d'un réseau de guides composteurs et sera présente tout au long de l'année à de nombreuses manifestations avec ses équipes pour répondre à vos questions et apporter des solutions à la gestion de tous ces biodéchets. Par exemple : le 30 mai de 16H à 20H salle Robert Henry à Longeville les Metz, 27 juin 16H 20H salle Jules Verne Moulins les Metz.